



Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **23 septembre 2024**, à 19 h 30, exceptionnellement au 477, rue Principale à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #2 - Andréanne Boulanger
Siège #3 - Claude Yockell
Siège #5 - Patrick Lefrançois
Siège #6 - Sylvie Laplante

Est absente à cette séance :

Siège #4 - Marie-Pierre Fortin

Formant quorum sous la présidence de M. Samuel Boudreault, maire.

Est également présente M^{me} Annie Frenette, directrice générale et greffière-trésorière.

1- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 18 septembre 2024 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, 72 heures avant la présente séance, tel que requis par la législation municipale.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, M. le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19 h 30.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - VOIRIE MUNICIPALE
 - 3.1 - Octroi de mandat de gré à gré aux Entreprises Lévisiennes
 - 3.2 - Octroi de mandat de gré à gré à Jean Leclerc Excavation
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3724-09-2024

SUR PROPOSITION de M. le Conseiller Patrick Lefrançois, appuyé par M^{me} la Conseillère Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024 soit accepté sans modifications.

3 - VOIRIE MUNICIPALE



3.1 - Octroi de mandat de gré à gré aux Entreprises Lévisiennes

ATTENDU QUE le projet de préparation granulaire et pavage de la rue du Boisé doivent s'amorcer avant la période de gel;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été demandées et les trois (3) soumissionnaires ont tous déposé une cotation;

ATTENDU QUE les prix suivants ont été analysés:

- Les Entreprises Lévisiennes, 66 423,75 \$, avant taxes
- Asphalte Nicolas Lachance, 71 540,04 \$, avant taxes
- Pavco, 76 824,00 \$, avant taxes

ATTENDU QUE la plus basse soumission reçue de Les Entreprises Lévisiennes est de 66 423,75 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE cette dépense est en partie subventionnée par le programme de la TECQ 2019-2024;

EN CONSÉQUENCE,

3725-09-2024

SUR PROPOSITION de M. le Conseiller Claude Yockell, appuyé par M. le Conseiller Richard Breton, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que:

- Le conseil municipal octroie un mandat de gré à gré aux Entreprises Lévisiennes pour des services professionnels dans le cadre du projet de préparation granulaire et pavage de la rue du Boisé au montant de 66 423,75 \$, avant les taxes applicables.
- Puiser cette dépense au poste budgétaire 02 13000 521 « Entretien des chemins ».

3.2 - Octroi de mandat de gré à gré à Jean Leclerc Excavation

ATTENDU QUE le projet municipal des travaux de bordures de béton de la rue du Boisé doive s'amorcer avant la période de gel;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été demandées et que 2 soumissionnaires ont déposé une cotation;

ATTENDU QUE le prix de Jean Leclerc Excavation est de 21 577,50 \$ et celui de BMQ est de 25 560,00 \$, avant taxes applicables;

ATTENDU QUE la plus basse soumission reçue de Jean Leclerc Excavation est de 21 577,50 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

3726-09-2024

SUR PROPOSITION de M. le Conseiller Patrick Lefrançois, appuyé par M^{me} la Conseillère Andréanne Boulanger, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que:

- Le conseil municipal octroie un mandat de gré à gré à Jean Leclerc Excavation pour des services professionnels dans le cadre du projet des travaux de bordures de béton de la rue du Boisé au montant de 21 577,50 \$ \$, avant les taxes applicables.



- Panser cette dépense au poste budgétaire 02 13000 521 « Entretien des chemins ».

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3727-09-2024

SUR PROPOSITION de M. le Conseiller Richard Breton, la séance extraordinaire du **23 septembre 2024** est fermée à 19 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



Samuel Boudreault, maire



Annie Frenette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Annie Frenette, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour cette séance du 23 septembre 2024.



Annie Frenette
Directrice générale et greffière-trésorière.

